



Inscription à une manifestation organisée par le Comité des Fêtes d'Uzès

28ème FOIRE AUX ANTIQUITÉS ET A LA BROCANTE 13 ET 14 JUILLET 2023

F
O
I
R
E

Tarif : 120 € Longueur/LARGEUR : 5/5

Un chèque de la totalité de la somme, à l'ordre du Comité des Fêtes d'Uzès, est à envoyer. Il ne sera pris aucune réservation sans règlement total. Un numéro de place vous sera attribué et renvoyé par mail ou courrier postal. **Le reçu sera donné durant la Foire.**

Le chèque est encaissé **10 jours avant** la manifestation.

Horaires d'arrivée : 6h le jeudi 13 juillet

Horaires de départ : 19h le vendredi 14 juillet

Seuls les dossiers concernant des **professionnels**, reçus 1 mois avant la manifestation, complets (**y compris les chèques**) et dont la destination est en rapport avec la manifestation, seront acceptés.

Les emplacements seront attribués dès réception du règlement et de votre engagement qui doit nous parvenir le plus rapidement possible

Date, signature, lu et approuvé sur chaque page

B
R
O
C
A
N
T
E

www.uzes.fr Rubrique : Démarches/professionnels, commerçants, artisans/Documents du comité des fêtes pour manifestations et festivités 2021 ou sur la page de garde : "Accès rapides/Animations".

Accueil permanence en mairie les lundis matins et mercredis matins

Comité des Fêtes d'Uzès

1, place du Duché 30700 Uzès

Tel : 04 66 03 48 56 (de 10h à 12h) - Email : **uzesanimations@gmail.com** 1



Règles et Sécurité

UN GARDIENNAGE EST ASSURÉ DURANT LA NUIT POUR SÉCURISER LES STANDS DES EXPOSANTS.

F
O
I
R
E

A

L
A

B

R
O
C
A
N
T
E

Il est strictement interdit de planter des clous dans les façades ou les arbres ainsi que d'occasionner des dégâts avec des fixations ou autres.

- Si votre stand comporte une tente ou autre, nous le préciser en indiquant ses dimensions exactes sur le bulletin d'inscription.
- Les emplacements sont déterminés à l'avance et ne sont pas modifiables.
- **Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les arrivants dépassant l'horaire d'arrivée de plus d'une heure ne seront pas acceptés.**
- **Il est interdit de partir avant l'heure minimum de départ.**
- **En cas de manquement au règlement**, l'exposant se verra notifier son expulsion immédiate, sans dédommagement.
- **En cas de désistement** aucun remboursement ne sera effectué.

Il est interdit :

- **De garer les véhicules ou remorques près des stands.**
- D'utiliser de manière abusive ou exagérée des appareils sonores.
- De procéder à des ventes dans les allées.
- D'aller au-devant des passants pour leur proposer des marchandises, objets...
- Attention au vent, prévoir des fixations pour les parasols.
-

Documents nécessaires à l'inscription

(À retourner par courrier postal avec le règlement)

- Pièce d'identité avec numéro, autorité et date de délivrance
- Assurance professionnelle, une carte de visite avec votre mail
- Certificat de l'inscription au répertoire des entreprises et des établissements.

Date, signature, lu et approuvé sur chaque page



Règlement intérieur

Article 1 – Conditions d'admission

a) Les demandes d'admission, signées par une personne ayant qualité pour engager l'exposant, sont établies sur des bulletins fournis par le Comité des Fêtes d'Uzès. Ces bulletins doivent être remplis scrupuleusement et toutes les indications concernant l'exposant, son entreprise et les produits exposés doivent y être mentionnées en regard de chaque rubrique correspondante, ainsi que l'immatriculation du véhicule.

Les bulletins seront adressés par courrier postal au Comité des Fêtes d'Uzès – Mairie d' Uzès – BP 71103 - 30701 UZÈS cedex

b) **LES INSCRIPTIONS NE SERONT VALABLES ET DEFINITIVES QU'APRES ACCEPTATION DU COMITE DES FETES D'UZES**

La cession ou sous-location partielle, sous quelque forme que ce soit, même à titre gracieux, est formellement interdite.

Article 2 – Assurances

Le Comité des Fêtes d'Uzès décline toute responsabilité en cas d'intempéries et d'accidents de personnes occasionnés par des objets exposés, leur manutention ou leur installation, de vol, de dégradation ou tout autre événement prévu ou non prévu, avant, pendant ou après la manifestation. Du fait même de leur inscription à la manifestation, les exposants s'engagent à adhérer pleinement au règlement intérieur et à renoncer à tout recours contre le Comité des Fêtes d'Uzès pour quelque dommage que ce soit et quelle qu'en soit la cause.

Article 3 – Propreté

Obligation de laisser l'emplacement et la place propre, de vider les poubelles selon le tri à l'intérieur des containers installés (et non pas autour) tout non-respect sera verbalisé.



F
O
I
R
E

A

L
A

B
R
O
C
A
N
T
E

Entreprise :

Activité :

Nom :

Prénom :

Adresse:

Code postal :

Ville :

Adresse email :

Site Internet :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Pièce d'identité :

N°

Date :

Délivrée par :

Immatriculation véhicule :

Signature et cachet :